81e ANNEE. — N° 49. VENDREDI 25 AVRIL 1941.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES			1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)			2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —)		3 fr. 50
» 2e page	(— d° —)		6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

SUR LE SOL NATIONAL !

Les voyages du Maréchal à travers le pays sont certes la plus magnifique et la plus haute propagande, celle qui gagne les cœurs.

Ses contacts directs et personnels avec le peuple de France font que celui-ci peut voir et presque toucher l'homme par qui la Patrie fut sauvée. Il est là, non pas comme une froide allégorie, mais présent, réel et vivant parmi ceux qu'il a la charge de conduire. Sa gloire et sa grandeur, que nous aimons parce qu'elles sont un peu nôtres et parce qu'elles nous protègent tous, l'élèvent, mais ne le séparent pas de nous ! Nous voyons, nous sentons qu'il s'est mis à notre tête pour servir de tout son dévouement la même cause qu'il nous commande de servir. Il se dégage de ces rencontres un sentiment simple et puissant, celui d'une famille réunie ! Oui. Dans le plus beau sens du terme, le Maréchal est reçu comme en famille, la grande famille française, rassemblée pour accueillir son Chef, lui parler avec franchise et l'écouter avec respect.

Comme nous sommes loin ici de ces vagues abstractions idéologiques avec lesquelles on essayait vainement autrefois d'exalter l'enthousiasme des foules : la Justice, le Droit, l'Egalité. On avait beau les mettre en statues, personne ne les voyait. Comment se les figurer ? Comment s'enflammer le cœur pour ces Imaginations à qui l'on n'arrivait pas à donner une apparence réelle et humaine? Comment savoir de quelle manière il fallait s'y prendre pour les bien servir ? Le Droit, la Justice, l'Egalité ? Je vous demande un peu dans quel Empyrée cela pouvait avoir élu domicile, quels rapports établir et quelle conversation tenir avec ces Etres sans corps, sans substance et sans vie ?... On avait beau essayer, on n'y arrivait pas. Aussi les pharisiens de la Démocratie s'en tiraient avec des discours ! A ces déesses lointaines qui n'étaient jamais descendues de leur Olympe et que nul n'avait jamais vu commercer avec les pauvres mortels, on rendait un culte tout verbal.

Il n'existait aucun moyen de faire sentir au peuple qu'il avait des devoirs envers ces idéologies invisibles, insensibles et que rien ne pouvait tirer de leur irréalité. N'en recevant rien, le peuple ne pouvait comprendre qu'il leur dût quelque chose en échange. Ce n'était que formules creuses qui n'éveillaient pas d'écho dans le cœur des hommes en chair et en os que sont les citoyens d'un pays déterminé. D'où il résultait ce que nous avons trop vu chez nous, à savoir que rien n'unissait entre eux les citoyens dispersés, éparpillés et comme ils se sentaient déliés de toute obligation précise envers d'autres qu'envers eux-mêmes, chacun ne pensait plus qu'à lui. En fait, il n'y avait pas de « société » et, dans l'absence d'une cause commune visiblement représentée, la Patrie était comme désertée.

C'est ce qui fait que, pendant le régime déchu, nous avons vu, sous le signe menteur de la Fraternité collée aux murs, le déchaînement des égoïsmes individuels. Cela se paye, surtout quand on a près de soi, sur ses frontières, d'autres peuples élevés, éduqués et dressés suivant des méthodes exactement contraires. Cela se paye comme nous avons vu et comme nous n'avons pas fini de voir.

Eh ! bien l'œuvre salutaire que le Maréchal accomplit chaque jour et qui se révèle aux yeux de tous pendant ses voyages, c'est de rétablir un centre vivant autour duquel puisse se reconstituer la communion dissoute, la grande amitié française. En arrachant les hommes de chez nous à tout ce qui les divisait, à tout ce qui les faisait se combattre ; en les dévouant à la même tâche de relèvement national, on peut dire qu'il rend les Français à la France.

Et c'est aussi pourquoi c'est aux Agriculteurs que Pétain a bien fait d'adresser de là-bas son Message. « La Patrie, c'est le sol ! », disait le Maréchal Foch. Si elle n'est pas seulement cela, elle est d'abord cela ! Sur la terre française, sur la terre maternelle et nourricière, on peut élever de magnifiques édifices, mais c'est en s'appuyant sur elle.

Assez de symboles et d'allégories ! Dépouillons-nous des chimères ! Faisons du solide à présent. Notre patriotisme il ne faut plus qu'il se perde dans les nuages, nous devons le concrétiser dans la personne du Chef et le fonder sur le sol national.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Un effort à poursuivre.

Cet effort à poursuivre est celui de la commission de propagande régionaliste qui a tenu sa deuxième séance mardi dernier. Sous la présidence de M. le Préfet, qui en est le créateur et l'animateur, elle groupe des personnalités judicieusement choisies pour leur compétence en la matière et leurs aptitudes. C'est déjà une originalité que de confier une tâche à des gens qui soient aptes à la bien faire. Une autre originalité qui vaut d'être signalée, c'est le sérieux et le souci qu'ils y mettent !

De cette séance qui a duré plusieurs heures et au cours de laquelle furent étudiées et examinées plusieurs questions importantes nous voulons retenir ici ce qui a été dit de l'organisation du tourisme dans le Lot. Pour mieux nous exprimer, il faudrait dire : de l'absence de toute organisation du tourisme dans le Lot. C'est un sujet dont il a été plusieurs fois parlé et sur lequel il nous a été révélé un fait particulièrement significatif.

Tandis que le Lot, qui possède des richesses naturelles nombreuses et magnifiques, n'a rien fait ou presque pour les exploiter, des voisins, absolument dépourvus de toutes valeurs touristiques, ont su s'organiser... Pour faire quoi ?

Eh bien ! pour tirer parti, eux qui n'ont rien, de ce que nous avons, nous, et dont nous ne savons rien faire !

Exemple : Brive ! Notre voisine, Brive-la-Gaillarde ! Ni dans cette ville, ni dans ses environs immédiats, il n'y a rien à montrer aux touristes. Et pourtant, c'est à Brive que les touristes s'arrêtent, descendent et séjournent ! Pourquoi ? Parce qu'on a su faire de cette ville un centre hôtelier et y organiser un réseau de tournées en autocars qui promènent les voyageurs dans toute la région et les ramènent ensuite à Brive d'où ils sont partis.

Aussi, les hôtels, les cafés, les restaurants, les commerçants de Brive bénéficient des choses qui sont au Lot et dont le Lot n'a pas su tirer parti. C'est avec Rocamadour, Padirac, Bretenoux, le Montal, Presque, etc., que Brive se fait une clientèle nombreuse et fructueuse qui, toutes les années, de juin à septembre vient y apporter ce que je ne sais plus quel économiste appelait l'importation invisible.

C'est vexant et un peu humiliant pour notre Quercy. Mais c'est le résultat inévitable d'un esprit d'activité et d'initiative qui n'a pas été malheureusement celui de notre département.

Cette situation n'est pas irrémédiable et à la commission de propagande régionaliste il a été dit des choses intéressantes sur ce qu'il y aurait lieu de faire pour y porter remède et mettre notre pays en état de tirer parti des richesses que la nature lui a prodiguées et dont il laisse les autres profiter avec une générosité dont ils ne pensent pas à lui savoir gré.

Celui-là aussi est un effort à poursuivre mais d'abord à entreprendre.

JEUNE FRANÇAIS !

Engage-toi dans l'armée : elle t'offre un idéal et un beau métier.

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Dans les eaux britanniques, des bombardiers ont coulé, au cours d'une attaque en piqué, un cargo de trois mille tonnes, qui naviguait en convoi, au sud d'Alderouze ; un autre cargo a été gravement endommagé à coups de bombes. La nuit dernière, des bombardiers ont coulé trois cargos d'un total de 11.000 tonnes et endommagé trois autres gros cargos.

D'importantes formations de bombardiers ont de nouveau bombardé, dans la nuit du 23 avril, l'important port de guerre de Plymouth. Les principaux objectifs attaqués étaient les chantiers de la marine et des dépôts de ravitaillement où des incendies étendus se sont déclarés. D'autres appareils ont attaqué avec succès le port de guerre de Portsmouth, ainsi que des installations maritimes sur les côtes sud-est et sud-ouest de l'Angleterre, et sur la côte orientale de l'Ecosse.

Au cours d'une tentative ennemie de survoler les territoires occupés, la D.C.A. a abattu un appareil britannique. Aucune activité n'a été observée sur le territoire du Reich.

Pendant la période du 19 au 22 avril, l'ennemi a perdu 95 appareils, 38 ont été abattus en combat aérien et 5 par la D.C.A. ; le reste a été détruit au sol. Pendant la même période, 14 avions allemands ont été perdus.

Des formations commandées par le général Loemr ont eu une part prépondérante dans l'attaque de navires ennemis dans les eaux grecques.

UN FAIT HISTORIQUE EST RAPPELE PAR LA RADIO FRANÇAISE

La Radio française a diffusé ce qui suit :

Nous avons entrepris de vous démontrer la stupidité de l'argument de la radio gaulliste, qui juge indispensable le raccolement de centaines de jeunes Français, presque des enfants. Aux gaullistes qui nous parlent d'une dette de reconnaissance à l'égard de l'Angleterre, rappelons un autre fait historique : Le 10 juin 1940, la résistance de l'armée française touchait à sa fin. Le général Weygand demanda qu'on prévînt le gouvernement britannique.

M. Churchill vint lui-même à son quartier général. Le général Weygand et le général Georges lui exposèrent la situation dans toute sa gravité. Churchill fut atterré. Il passa la nuit au quartier général et repartit le lendemain matin, en disant au général Weygand : « Ne prenez pas de décision définitive sans m'avoir revu. »

Mais le jour même, dans cette même conférence et devant ces mêmes témoins, Churchill refusa d'envoyer en France l'aviation de chasse de la « Home défense ».

Au général Weygand qui insistait, il déclara qu'il ne voulait pas sacrifier cette force pour une armée française déjà chancelante.

Voilà un fait, voilà des témoins irrécusables. M. Churchill a refusé l'aide de son aviation à l'armée française qui allait mourir et qui ne pouvait plus rendre de service à l'Angleterre.

Le 12 juin, Paris était encerclé. Les forces allemandes passaient par l'Argonne et les plaines de Champagne et nous perdions 35 avions par jour. Mais Churchill refusait de sacrifier un avion pour une armée alliée qui ne pouvait plus lui être d'aucune aide.

Alors, nous vous le demandons, n'y a-t-il pas quelque tristesse à entendre les gens qui se disent Français nous reprocher de ne pas livrer nos jeunes gens à l'alliée qui nous a ainsi traités.

En Turquie

La grande assemblée nationale s'est réunie en séance publique. Contrairement à ce que l'on avait annoncé, aucune déclaration concernant la politique extérieure de la Turquie n'a été faite et il est peu probable qu'une déclaration gouvernementale le soit avant la clôture de la session parlementaire, à moins d'événements graves susceptibles de changer la position de la Turquie.

La R.A.F. a bombardé Le Havre

Des formations de la Royal Air Force ont attaqué le port du Havre, en France occupée par l'ennemi. Des bombes ont explosé au milieu des bassins, ainsi que sur les quais, détruisant ou endommageant les bâtiments du port.

Le pacte russo-japonais

Depuis la signature du pacte de non-agression entre le Japon et l'U.R.S.S., les Etats-Unis montrent moins d'empressement à rechercher une étroite politique commerciale avec l'Union Soviétique. Les milieux autorisés estiment que les entretiens commerciaux poursuivis à Washington entre les Etats-Unis et les personnalités soviétiques officielles sont arrivés à leur terme.

A la conférence de presse M. Cordell Hull a, une fois de plus, exprimé l'opinion que le pacte russo-japonais n'avait pas une portée aussi grande que celle qu'on lui accordait généralement.

Une nouvelle organisation américaine

Une nouvelle organisation vient d'être créée sous la présidence du sénateur interventionniste Glass. Elle préconise que la flotte, l'aviation et la marine marchande des Etats-Unis soient employées au transport des marchandises vers l'Angleterre.

Le colonel Donovan et le banquier Warburg appartiennent notamment au Comité directeur de cette organisation dont la propagande sera confiée à l'évêque Héry Hosson de Cincinnati.

Contre l'intervention des Etats-Unis

Trois mille cinq cents anciens combattants de l'Etat de New-York ont organisé un cortège à travers le centre de la ville pour manifester leur hostilité contre l'intervention des Etats-Unis dans le conflit européen.

EN PEU DE MOTS...

— M. Scapini, ambassadeur de France, a quitté Paris pour visiter un camp de prisonniers français dans la région de Châlons-sur-Marne.

— Les laboratoires des Recherches de la Ville de Paris distribuent des pièges que tous les Parisiens devront tendre dans les caves pour la chasse aux rats.

— Au tirage de la ville de Paris 1871, le numéro 662.725 gagne 100.000 francs.

— Au tirage de la ville de Paris 3 p. 100 1910, le numéro 374.253 gagne 100.000 francs. Au tirage de la ville de Paris 1938, le numéro 542.997 gagne un million ; le numéro 937.497 gagne 200.000 francs.

— Une explosion de grisou s'est produite dans un puits de mine de charbon de Barruelo (Espagne) ,16 mineurs ont été tués sur le coup et 17 sont blessés.

— La police havraise a arrêté 5 individus qui avaient dérobé récemment 150.000 cigarettes expédiées à Dieppe par la manufacture des tabacs du Havre.

— Dans la nuit du 22 avril, un bolide est passé au-dessus de Toulouse. Il était accompagné d'une belle traînée de couleur verte se fondant dans l'azur du ciel. De fines aigrettes de même couleur jaillissaient en tous sens, en tête du bolide.

Ne pas se tuer pour rien !

Si vous avez vu jouer « La Paix chez soi », le délicieux acte de Georges Courteline, vous vous souvenez que lorsque la petite épouse de l'écrivain, qui a acheté trop cher, au gré de son mari, une lanterne d'antichambre, se voit morigénée par celui-ci, elle menace de se jeter par la fenêtre.

Que fait alors le mari ? Il ouvre la croisée, avance une chaise et dit : « Saute ! »

Bien entendu, la dame se garde bien de sauter.

M. Adrien Gerlin, de Grenoble, a cru, lui, que sa femme sauterait, c'est-à-dire que son épouse, à la suite d'une querelle, ayant laissé une lettre disant qu'elle allait se tuer, il la crut sur parole. Il la crut d'autant plus que la « désespérée » était étendue inerte sur son lit.

Le pauvre M. Gerlin, ne doutant pas qu'il fût responsable de la mort de son épouse, passa dans la salle de bain et se pendit.

Lorsque la « morte » sortit de son sommeil léthargique, obtenu avec une drogue, elle s'évanouit de douleur et il fallut la conduire à l'hôpital. Si cette femme un peu trop sensible s'était poignardée sur le cadavre de son conjoint, cela eût fait une tragédie identique à celle que Shakespeare a imaginée avec l'histoire de Roméo et de Juliette.

Vous savez que lorsque Roméo voit sa bien-aimée étendue dans la crypte, il la croit morte et se poignarde, et que Juliette, revenue à elle, se donne à son tour la mort sur le corps de son malheureux fiancé avec le poignard même dont celui-ci s'est servi.

Cela prouve que, contrairement à ce que l'on croit, la tragédie n'est pas morte. Il n'est pas besoin de vivre à Vérone et au XVe siècle pour trouver de si magnifiques et sombres histoires : une maison bourgeoise à Grenoble derrière sa façade tranquille peut nous en offrir autant.

Maintenant, si nous voulons tirer une morale de ce fait divers, exceptionnel, disons que les maris et les femmes trop émotifs doivent s'assurer que leur conjoint est réellement mort avant de s'abandonner au désespoir et de les suivre dans le trépas.

PAN.

Chronique du Lot

ASSURANCES SOCIALES

Modifications au régime des assurances sociales applicables à partir du 1er avril.

La Direction régionale communique :

La loi du 14 mars 1941 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés, en complétant le régime des pensions des assurés sociaux, a apporté à la législation sur les assurances sociales deux modifications importantes en ce qui concerne, d'une part, le calcul des cotisations, d'autre part, l'emploi des salariés âgés de plus de 60 ans ou retraités.

Calcul des cotisations. — Les cotisations des assurances sociales doivent, à partir du 1er avril prochain, être déterminées sur la base du salaire *réel*. Précédemment, ces cotisations étaient calculées sur la fraction du salaire ne dépassant pas 1.500 francs par mois, 380 francs par semaine, 72 francs par jour. Pour les périodes de travail postérieures au 31 mars, les retenues effectuées sur le salaire et les contributions patronales devront être respectivement égales à 4 0/0 de la *totalité* du salaire et de la valeur des avantages en nature (non compris les allocations familiales).

Il n'est dérogé à cette règle qu'en ce qui concerne les ouvriers agricoles et les travailleurs soumis à un régime de cotisations forfaitaires (gens de maison et salariés à embauchages et débauchages fréquents) pour lesquels les cotisations actuellement fixées continuent d'être applicables.

Pour les salariés dont la rémunération annuelle est comprise entre 1.000 et 1.500 francs, la double cotisation restera calculée sur la base du salaire annuel de 1.500 francs.

Salariés âgés de plus de 60 ans ou retraités. — Les salariés et les travailleurs assimilés, âgés de plus de 60 ans ou bénéficiaires d'une retraite de vieillesse constituée sous un régime résultant de dispositions légales ou réglementaires (assurances sociales ou régimes spéciaux) sont placés sous le régime général des assurances sociales si leur rémunération totale annuelle n'excède pas 30.000 francs. L'employeur devra ainsi effectuer sur leur salaire, pour les périodes de travail postérieures au 31 mars, la retenue de la cotisation ouvrière et verser lui-même la cotisation patronale *dans les conditions et suivant les modalités prévues pour les assurés non retraités.*

A cet effet, il lui appartiendra d'adresser au Service régional des assurances sociales la liste des noms et adresses des intéressés en vue de l'établissement des feuillets trimestriels nécessaires à l'acquittement des cotisations.

Si les salariés susvisés n'ont pas été précédemment immatriculés sous le régime général des assurances sociales, l'employeur devra, immédiatement, adresser au Service régional, pour chacun d'eux, la déclaration d'emploi (modèle n° 1) utilisée pour l'immatriculation des salariés non encore affiliés aux assurances sociales.

Les employeurs n'auront plus ainsi, pour les périodes d'emploi postérieures au 31 mars, à s'acquitter par feuillets bleus ou bordereau spécial des cotisations patronales afférentes aux salariés retraités ou âgés de plus de 60 ans.

MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Des Services Agricoles :

Cultivateurs : L'Etat se préoccupe de connaître vos besoins en main-d'œuvre agricole.

La Mission de Restauration Paysanne, Maison de l'Agriculture à Cahors, est chargée de vous procurer et de répartir cette main-d'œuvre. Pour cela, il nous faut connaître vos besoins. Il a été mis à votre disposition, dans chaque Mairie, des imprimés qu'il vous suffit de remplir et de faire parvenir à la « Maison de l'Agriculture », à Cahors.

Avant le 30 avril, souscrivez une demande pour : les ouvriers permanents ; — les ouvriers temporaires (foins, moisson, ramassage des fruits, etc...).

Les demandes souscrites après cette date risquent de ne pas être satisfaites. La main-d'œuvre que vous pouvez trouver sur place vous sera procurée si vous avez eu soin d'en faire la demande.

Toutes déclarations des besoins en main-d'œuvre agricole doivent être adressées à la Mission de Restauration Paysanne, « Maison de l'Agriculture » à Cahors (Lot), main-d'œuvre étrangère comprise.

La réorganisation administrative

Le « Journal Officiel » publie une loi instituant des préfets régionaux et définissant leurs attributions. Des pouvoirs spéciaux de police et en matière économique seront conflés à des préfets régionaux dont le nombre est fixé à 6 pour la zone non occupée.

Les directeurs et chefs de service départementaux dépendant des secrétaires d'Etat à l'Agriculture, au Travail et au Ravitaillement, les chefs de service du contrôle des prix résidant près du préfet régional, exerceront les fonctions de directeurs régionaux sous l'autorité directe du préfet régional.

Les six régions sont placées sous l'autorité des préfets en résidence à Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Limoges et Clermont-Ferrand.

Le département du Lot est compris dans la région de Toulouse qui est composée des départements suivants : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Ariège, Gers, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées (partie non occupée), Landes (partie non occupée) et Gironde (partie non occupée).

LA RETRAITE DES VIEUX

De la Direction des Assurances sociales :

Les formules de déclaration (modèle 55) à souscrire en vue de bénéficier de la loi du 14 mars 1941, relative à *l'allocation aux vieux travailleurs salariés* sont tenues à la disposition des intéressés par les Caisses d'assurances sociales, les Offices du Travail, les principales Mairies ainsi que par le Service Régional des assurances sociales.

En attendant que des notices puissent également être mises à leur disposition, les requérants devront, pour l'établissement de la déclaration, tenir le plus grand compte des indications figurant en marge de la première page de l'imprimé. Ils ne devront pas omettre d'annexer à la déclaration les pièces dont la production est prévue pour chaque cas.

Les déclarations sont à adresser : *à la Caisse-vieillesse qui effectue le paiement des arrérages*, si le requérant est titulaire soit d'une pension « Assurances sociales » *liquidée avec le bénéfice du minimum garanti*, soit d'une pension de la loi des Retraites ouvrières et paysannes *comprenant l'allocation viagère de l'Etat; — au Service Régional des Assurances sociales* dans la circonscription duquel se trouve la résidence du requérant, dans tous les autres cas.

L'inobservation de ces prescriptions risquerait de retarder l'examen des demandes.

SOUSCRIVEZ DES CONTRATS DE CULTURE

Vous êtes propriétaires, vous vous promettez de planter des haricots, soit seuls, soit conjointement avec du maïs ; ne mettez pas le Ravitaillement Général dans l'obligation de réquisitionner vos récoltes futures, mais souscrivez dès à présent un contrat qui vous assurera, de toute façon des primes de culture très intéressantes et en cas d'abondance une priorité dans les achats du Ravitaillement Général.

Veuillez vous adresser, soit au Directeur des Services Agricoles à Cahors, soit au G.A.R.D.A., boîte postale 36, qui vous fourniront tous renseignements à ce sujet.

Pommes de terre de semence

Le contingent de pommes de terre de semence dont dispose le département ne pourra satisfaire qu'environ le quart des demandes qui ont été faites par les agriculteurs dans les Mairies.

Ces semences venant de la zone occupée, il est à prévoir qu'elles arriveront avec un peu de retard, causé par les difficultés de transport.

Nous invitons les agriculteurs à faire preuve d'un peu de patience.

Dès que la semence arrive chez le destinataire (négociant, ou syndicat agricole) elle est répartie entre les communes qui, aussitôt avisées, procèdent à la distribution entre les utilisateurs.

Déjà quelques wagons ont été répartis dans ce sens, dans les régions de destination. Que les communes qui n'ont encore pas été servies sachent que leur tour viendra et qu'elles recevront leurs attributions au fur et à mesure des arrivages. — *Communiqué de la Direction des Services agricoles du Lot.*

DISTRIBUTION D'ESSENCE AUX COMMERÇANTS

La Chambre de Commerce rappelle que les demandes d'essence doivent lui parvenir, *avant le 10 de chaque mois*, à l'adresse suivante : Chambre de Commerce, service de l'essence.

Elles devront préciser la quantité d'essence demandée, ainsi que celle attribuée le mois précédent. Il ne pourra être donné suite aux demandes qui ne comporteraient pas les indications ci-dessus et qui ne seraient pas accompagnées d'une enveloppe timbrée pour réponse ou envoi des bons.

Le contingent d'essence d'avril étant actuellement épuisé, les distributions ne pourront reprendre que le 2 mai 1941.

HAUSSE ILLICITE

Le 12 décembre, MM. Vermande et Pons, contrôleurs, se présentèrent chez M. Albert Nininger, marchand de chaussures à Bretenoux (Lot), et constatèrent qu'il vendait des chaussures à des prix par trop majorés.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel de Figeac, M. Nininger fut condamné à 100 fr. d'amende, à la publication dans la presse d'un extrait du jugement et à l'affichage du jugement pendant 15 jours à la porte de son magasin et de la mairie.

Le ministère public ayant relevé appel de ce jugement, la Cour d'Appel d'Agen a condamné Nininger à 150 fr. d'amende, l'insertion d'un extrait du jugement dans deux journaux et à l'affichage de cet extrait pendant 15 jours à la porte de son magasin et de la mairie de Bretenoux.

Les cheminots retraités

Les cheminots retraités de l'Union Amicale sont priés d'assister à la réunion du 2e trimestre qui aura lieu à Cahors le dimanche 27 avril courant, à 14 heures, dans une salle de l'Hôtel de Ville.

CAHORS

LEGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

Le Président Départemental de la Légion porte à la connaissance des Légionnaires la lettre de remerciement que lui a adressée le Général Laure à l'occasion de sa visite dans le département.

Mon cher Président,

Je veux vous dire toute ma satisfaction pour la belle présentation de la Légion du Lot.

Je vous demande de bien vouloir remercier également les Présidents des arrondissements et communes que j'ai visités.

Le Maréchal compte sur la Légion pour faciliter la tâche des représentants du Pouvoir Central et cristalliser derrière elle tous les Français.

Croyez, mon cher Président, à mes sentiments cordiaux.

Signé : LAURE.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

La Société des Etudes du Lot a fixé au dimanche 4 mai la deuxième promenade prévue dans les rues du Vieux Cahors et cette fois plus spécialement « *Autour de la Cathédrale* ».

M. Jean Fourgous qui la dirigera fera d'abord une causerie dans la salle de la Bibliothèque municipale puis les personnes présentes, sous la même direction, iront visiter les immeubles les plus caractéristiques au point de vue archéologique et historique en adoptant l'itinéraire suivant :

Hôtel de Ville — Rue Fondude — Rue Lestieu — Place Galdemar — Impasse Catonne — Rue St-Jammes — Rue de la Chantrerie — Rue de la Daurade — Rue J.-B. Delpech — Rue du Bousquet — Rue Salvat — Rue St-André.

Comme pour la promenade « *Dans les Badernes* » du 17 novembre dernier il sera fait une exposition de documents divers se rapportant à la promenade du jour, dans la salle de la Bibliothèque.

Le Bureau de la Société invite tous ses membres et tous les amis du Vieux Cahors à venir visiter l'exposition, à assister à la conférence et à participer à la promenade.

Cette deuxième sortie sera aussi intéressante que la précédente et obtiendra un égal succès.

Le Bureau.

LA VENTE DU LAIT

Du ravitaillement général :

Il a été signalé à diverses reprises que, dans plusieurs départements de la zone non occupée, il a été vendu du lait en poudre entier ou demi-écrémé en dehors de la présentation de la carte de lait. Il est rappelé à toutes fins utiles que seul le lait totalement écrémé en poudre peut être vendu librement. Tous les autres laits ne peuvent être substitués au lait en nature que sur ordonnance médicale et suivant les tables d'équivalence en vigueur.

Déclarations d'ensemencement en céréales

Le maire de Cahors rappelle aux agriculteurs de la commune qu'aux termes de l'article 13 du décret-loi du 17 juin 1938 et de la loi du 17 novembre 1940, ils doivent déclarer, du 15 avril au 15 mai 1941, la superficie des ensemencements en céréales : blé, seigle, méteil, avoine, orge, maïs, sarrasin, ainsi que la superficie des terres labourables de leur exploitation.

Les agriculteurs qui n'auront pas effectué les déclarations prescrites seront privés des avantages prévus en leur faveur par le Code des céréales, notamment en ce qui concerne la consommation familiale.

Conseils municipaux dissous

Sont dissous les conseils municipaux de: Chambon-Ste-Croix (Creuse), se trouve réduit à un effectif qui ne lui permet pas d'assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales ; Sarliac-sur-l'Isle (Dordogne), fait preuve d'hostilité à l'œuvre de rénovation nationale ; Belâbre (Indre), manifeste de l'hostilité à l'œuvre de rénovation nationale et s'est opposé, notamment, à la constitution de la section locale de la Légion Française des Combattants ; Guilly (Indre), manifeste dans sa majorité de l'hostilité à l'œuvre de redressement national ; Lye (Indre), il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales ; Pruniers (Indre), ne gère pas, de façon satisfaisante, les intérêts communaux ; Varennes-sur-Fouzon (Indre), a, par le vote d'une délibération, exprimé le désir de se soustraire aux devoirs de solidarité qui incombent aux collectivités locales à l'égard des réfugiés.

VISITE DE MONSEIGNEUR HEINTZ ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE METZ

Le Comité des Alsaciens-Lorrains communique :

En même temps qu'une série de visites qu'il vient faire à ses diocésains disséminés dans le Département du Lot, ce noble Prélat, l'une des premières victimes du transfert des populations Alsaciennes-Lorraines, présidera les Cérémonies de Confirmation dans le Diocèse de Cahors.

Son arrivée est fixée à Cahors, au samedi 26 avril 1941, à 19 heures.

Tous les Alsaciens-Lorrains de Cahors et des environs accueilleront leur Evêque, à sa descente du train, et se rassembleront sur la Place de la Gare, à Cahors.

Leur Comité départemental adresse, d'ores et déjà, aux autorités et à la population cadurcienne, sa plus cordiale et pressante invitation, et serait particulièrement flatté que les uns et les autres veuillent bien les honorer de leur présence, et participent à cette manifestation de déférente sympathie à l'égard de Mgr Heintz, évêque « Réfugié ».

M. BERTHELOT, SECRETAIRE D'ETAT, A CAHORS

M. Berthelot, Secrétaire d'Etat aux Communications, accompagné de M. Champsaur, est arrivé à Cahors mardi soir à 19 heures.

Il a été reçu par M. Bézagu, préfet du Lot, et M. Mallet, ingénieur en chef.

M. Berthelot s'est rendu à la Préfecture où il s'est entretenu de questions concernant les transports dans le Lot.

Il a quitté Cahors mercredi matin pour se rendre à Tulle.

Autorisation de circuler

Les autorisations de circuler du nouveau modèle (formule chamois) n'entreront en vigueur qu'à la date du 1er mai.

Jusqu'à cette date, les autorisations de circuler anciennes (couleur rouge) seront valables.

Les titulaires des autorisations de circuler sont instamment priés de ne pas s'adresser à la Préfecture en vue d'une rectification quelconque avant la date du 1er mai, ceci pour éviter tout embouteillage dans le service.

Syndicat de l'épicerie de détail du Lot

Section de Cahors

Les épiciers détaillants de Cahors sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à la Chambre de Commerce *le vendredi 25 avril à 20 h. 30. — Le Secrétaire :* L. GAGNAYRE.

EXEMPT D'IMPOTS

Vous voulez connaître une valeur dont le revenu soit exempt d'impôts ?

PENSEZ AU BON DU TRESOR

intérêt payé d'avance

Capital aisément mobilisable en cas de besoin. Aucune formalité d'acquisition.

SOUSCRIVEZ

Adresse au Maréchal Pétain

Les « vieux » de la commune de Frayssinet, réunis à la mairie, le 20 avril 1941, sous la présidence de M. le maire, adressent l'expression de leur vive reconnaissance à M. le maréchal Pétain, chef de l'Etat, pour la mesure si paternelle prise par lui à leur égard, du don des pensions pour les travailleurs de la France.

Ils l'assurent, en outre, de leur dévouement très respectueux.

Hyménée

On nous annonce le mariage de Mlle Simone Lacour, fille de M. et Mme Paul Lacour, propriétaires de l'Hôtel de l'Europe, avec M. Jacques Séguy, bien connu à Cahors, et fils de feu Me François Séguy, autrefois avoué dans notre ville.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le mercredi 30 avril, à 10 h. 30, en l'église Cathédrale de Cahors.

Aux deux familles, nous présentons nos félicitations et nos meilleurs vœux aux futurs époux.

Une femme enviée

Riche de santé, de gaieté, de jeunesse, ignorante des malaises qui tourmentent la plupart des femmes, cette privilégiée doit tout simplement aux Gouttes Floride sa vitalité superbe. Les Gouttes Floride qui préservent de tous les inconvénients d'une mauvaise circulation sont vraiment le remède de la femme. Elles régularisent la fonction menstruelle, calment les nerfs, évitent varices, vertiges, vapeurs, bourdonnements d'oreilles, engourdissement des membres. Les Gouttes Floride embellissent la femme et prolongent sa jeunesse. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

CIRCULATION DES POMMES DE TERRE

Dans une récente circulaire, M. l'amiral Darlan, vice-président du conseil, et M. Pierre Caziot, ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture, prescrivent aux préfets d'annuler tous les arrêtés préfectoraux interdisant la circulation des pommes de terre ou la sortie de semences de pommes de terre hors des limites d'un département. Tous les agriculteurs détenant des pommes de terre déclarées ou non obtiendront des autorisations de circulation de pommes de terre destinées à la semence sur simple demande faite au bureau départemental des pommes de terre.

Ces autorisations seront accordées dans les délais les plus courts, à la condition expresse que les tubercules soient destinés à la semence, la circulation des pommes de terre pour la consommation demeurant interdite.

Il est criminel de cacher des pommes de terre qui feront ailleurs défaut à la production.

C'est une excellente décision qui sera vivement appréciée par tous les agriculteurs de nos régions.

P.T.T.

Mme Flaujac, receveuse des P.T.T. à Cénevières, est admise à la retraite, à partir du 1er mai.

Objet trouvé

Un porte-monnaie. Le réclamer : 6, rue Neuve St-Barthélémy.

Les Sports

UNE JOURNEE EXCEPTIONNELLE DE RUGBY A CAHORS LE 1er MAI

FINALE DE LA COUPE SCOLAIRE

C'est à Cahors qu'aura lieu, le 1er mai, la finale de la Coupe scolaire entre les équipes du Lycée d'Agen, de Toulouse, Tulle, Cahors. C'est la plus grande manifestation sportive encore jamais vue.

Horaire du programme : 1 h. 1/4, Poule A : Agen contre Tulle.

2 h. Poule B : Toulouse contre Cahors.

2 h. 45 : Finale vainqueur A contre vainqueur B. La coupe sera offerte au gagnant.

3 h. 1/2 : finale des seconds.

Nous espérons que le public répondra nombreux à l'appel de la Quercynoise, car les frais engagés sont énormes.

Formation du Lycée d'Agen : Arrière : Fourteau (S.U. Agen) ; 3/4 : Gillet, Genestene (S.U. Agen 1), St-Blanquet (S.U. Agen 1), Alibert (S.U. Agen 1, sélectionné Périgord-Agenais L.) ; (m.) Maurel (Agen sportif 1) ; (o.) Baylet (Agen sportif 1) ; 3e ligne : Basquet (S.U.A. 1, sél. P.A.L.), Pradère (S.U.A. 1), Mathen (S.U.A. 1, sél. P.A.L.) ; 2e ligne : Castaing (S.U.A. j.), Rengade (S.U.A. j.), Swieca (Agen S.P.), Delmouly (S.U.A. j.), Lecoq (Agen S.), avec des victoires sur Condom, 21 à 3, 36 à 0 ; Auch, 23 à 4, 25 à 0 ; Villeneuve, 48 à 0.

Formation du Lycée de Toulouse : Arrière : Metton (T. Olympique) ; 3/4 : Baladie (ex-S.U. Agen), Garrigue (Stade Toul.), Castes (T.U.C.), Bergé (S.T.) ; (o.) Cassayet (T.O.) 1 cap ; (m.) Vaysse (S.T.) ; 3e ligne : Tourneu (T.O.), Benoit (Foix), Bonneau ; 2e ligne : Vergé (S.T.), Péré ; 1re ligne : Seguin (S.T.), Pujos (T.U.C.), Lére (T.U.C.).

Vainqueur de Berthelot, 24 à 0 ; Tarbes, 15 à 10, Juniors du Stade Toulousain et Toulouse Olympique 8 à 5 et 8 à 6, et de la Base de Peugnon, champion de France, par 16 à 13.

Nous donnerons sous peu la formation de l'équipe de Tulle qui a 8 sélectionnés scolaires et de la Quercynoise qui sera renforcée par de nombreuses rentrées. La Quercynoise a fait cette année des rencontres sensationnelles : elle ne veut pas terminer la saison sans offrir au public cadurcien un spectacle de choix. En effet, elle a fait appel aux trois meilleures équipes scolaires de France, trois équipes champion d'Académie ; nous sommes sûrs que les Cadurciens viendront nombreux applaudir aux exploits de toutes ces futures vedettes.

Au Stade Lucien-Desprats

Leçon d'éducation physique (Méthode Hébert) par les apprentis de la S.N.C.F. de Brive et les Compagnons de France.

Dans un précédent numéro nous avons annoncé que les apprentis de la S.N.C.F. du dépôt de Brive nous feraient assister dimanche, en lever de rideau du match de football contre le C.O.P.O. de Périgueux, à une exhibition de culture physique par la Méthode naturelle. Deux allocutions sur la nécessité de pratiquer l'éducation physique en France et sur les origines et les buts de la Méthode Hébert seront prononcées au préalable respectivement par M. Rabaud, chef des Compagnons de France du Quercy, et par M. Coste, moniteur chef d'E.P. des jeunes cheminots.

Après la rencontre de football, les Compagnons de France de Cahors exécuteront une deuxième leçon d'éducation physique en compagnie des Eclaireurs de France et sous le commandement de leur moniteur chef Cléman. Des chants empruntés au folklore de France et régional seront exécutés par chaque groupement. Une leçon par un groupe de jeunes Eclaireuses sera produite après ces chants.

La cérémonie aux couleurs précédera et terminera ce régal sportif et ces trois démonstrations de culture physique qui attireront au terrain de l'île de Cabessut la foule des grands jours et tous les jeunes (garçons et filles) soucieux de leur développement physique et de la conservation de leur âme saine dans un corps sain.

Chronique des Théatres

THÉATRE MUNICIPAL

C'est dimanche 27 avril, en matinée et soirée au Théâtre municipal qu'ARMAND BERNARD, MILLY MATHIS et JACQUES LERNER, les trois grandes vedettes du théâtre et du cinéma, viendront sur la scène se faire voir et se faire entendre dans *Bichon*, le grand succès de rire du Théâtre de la Michodière. Prudent de louer. Partout on refuse du monde.

Récital Reuchsel

Au Théâtre municipal, le jeudi 1er mai, à 20 h. 30, on entendra les plus belles œuvres de Chopin et de Liszt interprétées par le grand pianiste Eugène Reuchsel, un des maîtres du clavier.

La location est ouverte au Théâtre comme d'usage.

Arrondissement de Cahors

Cabrerets

Chute mortelle. — Mme Berthe Cayla, âgée de 76 ans, procédait au nettoyage d'une pièce de son immeuble, quand le plancher se rompit et elle tomba d'une hauteur de 6 mètres. Relevée aussitôt, les premiers soins lui furent donnés par de nombreux voisins accourus, puis par les docteurs Jardel et Couzy. Mais tous les soins furent inutiles : Mme Cayla expirait le lendemain, sans avoir repris connaissance.

Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à la famille, à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

Lalbenque

Les Amis de la Légion. — Les adhésions sont reçues dès maintenant chez M. Parra, Président. Le droit d'inscription est de 16 fr. (avec abonnement au journal « Le Légionnaire », ou 10 fr. (cotisation familiale). Peuvent faire partie des Amis de la Légion : les mobilisés 14-18 et 39-40 non combattants, les veuves de guerre, les titulaires de pension d'ascendant, les parents des prisonniers de guerre, et enfin tous les bons Français qui désirent contribuer au relèvement de la Patrie.

Saint-Cyprien

Légion des Combattants. — Les membres de la Légion des Combattants sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche 27 avril, à 9 heures, à la mairie de St-Cyprien.

Papillons devant les yeux, pénibles éblouissements

Eblouissements, bourdonnements, migraines, états congestifs du visage, voilà l'escorte des symptômes douloureux pour tous ceux qui souffrent d'états congestifs, pour ceux qui ont des tendances à l'artériosclérose et l'hypertension. Que ceux-ci n'attendent pas, et comme tant d'autres, ils seront libérés de leurs malaises en faisant chaque matin leur cure de Sels Largan. Les Sels Largan groupent cinq sels dépuratifs parmi lesquels le chlorure de magnésium qui agit si bien sur les artères et sur les veines. La cure vaut 9 fr. 05. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La circulation. — Le Maire vient de prendre l'arrêté suivant :

La circulation en sens unique est prescrite dans l'allée Victor-Hugo, section de la rue de Londieu au pont du Pin pour les véhicules de toutes sortes à traction mécanique ou animale ainsi que pour les motocyclettes, bicyclettes et chars à bras.

Seuls les véhicules venant de l'avenue Clemenceau et du carrefour St-Martin pourront s'engager dans l'allée Victor-Hugo, le seul sens autorisé étant le sens carrefour St-Martin vers le pont du Pin.

Les véhicules venant des routes de Capdenac et d'Aurillac emprunteront le sens obligatoire de la rue du Faubourg du Pin.

Il est expressément recommandé aux conducteurs de circuler à marche ralentie.

Corn

Mariage. — Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de Mlle Marguerite Carbonel et de M. Eloi Cavarroc, tous deux domiciliés dans la commune de Corn. Le mariage civil a eu lieu le vendredi soir 18 avril et la cérémonie religieuse s'est déroulée en l'église paroissiale le samedi 19 avril.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Espédaillac

Nécrologie. — Jeudi dernier ont eu lieu à Espédaillac, avec le concours d'une nombreuse assistance de parents et d'amis, les obsèques de Mme Eulalie Caussanel, veuve Serres, décédée à l'âge de 79 ans. Nous adressons à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Marcilhac

Une série noire. — Nous avons à déplorer une série d'accidents :

Le jeune Jaky Fabre, fils des instituteurs de Marcilhac, a failli être écrasé par un camion à Naucelle (Aveyron), pendant les vacances de Pâques. Projeté brusquement sur la chaussée, le garçonnet fut relevé avec deux fractures du bassin. Après 4 jours de soins dans une clinique, ses parents purent le ramener à Marcilhac.

M. Gabriel Richard, épicier à Marcilhac, est tombé de bicyclette, dans la côte de Carayac. La chute a provoqué un long évanouissement et de sérieuses contusions. Le docteur Cousy, de Marcilhac, appelé par téléphone, a donné les premiers soins qui ont permis le transport immédiat de l'accidenté dans ses foyers.

Nous souhaitons une prompte guérison aux deux blessés.

Saint-Céré

Carnet blanc. — Nous avons le plaisir d'apprendre le prochain mariage de Mlle Josette Delroux avec M. Célestin Lasfargues, minotier à Bétaille (Lot).

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux et nos compliments à nos amis Mme et M. Delroux.

Cinéma Rex. — Jeudi 24 courant, en soirée à 20 h. 30, et dimanche 27 courant, en matinée à 15 heures et en soirée à 20 h. 30, le Cinéma Rex présentera : « Le Collier de chanvre », un film de Léon Mathot, d'après la pièce de C. Lafaurie, tirée du roman de Ch. Mac Donald, avec Jacqueline Delubac, André Luguet, Annie Vernay. En complément, un film d'action : « Le Fouet vengeur », avec Harry Carey.

Le courage est question de santé

Pour avoir un bon moral, une résistance physique et nerveuse à toute épreuve, buvez avant vos repas un verre à madère de Quintonine. C'est un puissant tonique et quel remède économique ! Il suffit de verser un flacon de Quintonine à 5 frs 85 dans un litre de vin de table pour obtenir aussitôt un délicieux élixir de santé. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pas de permis de circulation. — Pour circulation, la nuit, sans autorisation, contravention a été dressée à M. Calmels, entrepreneur de transports à Gourdon.

Souillac

Violences. — A la suite d'une discussion, entre le jeune Jean-Marie Mazeyrat, 19 ans, domestique chez Mme Malaurie, propriétaire, et le sieur Malaurie, beau-père de ladite dame, des coups ont été échangés.

Le jeune Mazeyrat et le sieur Malaurie ont porté plainte l'un contre l'autre.

CHEZ NOS VOISINS

Organisation politique étrangère à Montauban

Une enquête effectuée par le commissaire spécial de Montauban a établi qu'une organisation politique étrangère avait été reconstituée dans cette ville ; dix-sept arrestations ont été opérées.

Les perquisitions ont permis la découverte d'un important matériel de propagande et de tracts.

BIBLIOGRAPHIE

L'essor de l'aviation américaine en 1941, par P. Camblanc. — Les bâtiments de combat et les bases navales de la marine américaine, par François Courtin. — Un grand problème social : la recherche de la paternité devant la science, par Jean Labadié. — Les tourelles quadruples des bombardiers britanniques, par Pierre Armont. — Du monoplace de chasse au destroyer bimoteur, par Pierre Dublanc. — L'évolution des espèces vivantes et les origines de l'homme, par Victor Jougla. — Le percement des lacs de montagne et le stockage de la houille blanche, par I. Léviant. — La renaissance de l'automobile électrique, par Edmond Blanc. — Avions et sous-marins dans l'Atlantique en 1940-1941, par P. Belleroche. — Les porte-avions en Méditerranée, par Emile Borderie. — Du laboratoire au studio et à la salle de projection : les progrès du cinéma sonore, par P. Hémardinquer. — Le rôle stratégique des bases navales sur les grandes routes maritimes du monde, par Edmond Delage. — Chars et avions aux prises dans le désert libyque, par Camille Rougeron. — De la meule forestière à l'usine de distillation et d'hydrolyse du bois, par F.S. de Condé. — La traction automobile au gaz d'éclairage comprimé, par V. Reniger. — Les A côté de la science, par V. Rubor,

dans **la Science et la Vie**

AVRIL 1941. Sommaire N° 5.

Chacun dans sa sphère...

... doit travailler à faire des heureux.

Dans chacune des sphères tournantes de la Loterie dort un numéro qui fera parmi vous des heureux...

... et tous les acheteurs de la Loterie aident le SECOURS NATIONAL à soulager la misère.

Achetez dès aujourd'hui votre billet

LOTERIE NATIONALE

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame Auguste CHARVET ;
Madame Veuve IDT et ses enfants, du Havre ;
Mademoiselle Alice CHARVET, de Pau ;
Monsieur et Madame Max DUBERNET DE GARROS et leur fille ;
Monsieur et Madame André MELET ;
Messieurs Pierre, Jean et Paul CHARVET ;
Monsieur et Madame MOUTONNET, du Havre,
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de

Madame Veuve CHARVET
née Agathe TARDIF

leur mère, belle-mère, grand'mère et arrière-grand'mère, pieusement décédée à Pau le 18 avril 1941, à l'âge de 80 ans.

Les obsèques ont eu lieu à Pau dans la plus stricte intimité.

Une messe de neuvaine sera dite en l'Eglise de St-Barthélémy, le samedi 26 avril, à 7 h.

1, rue Fondue-Haute, Cahors,
6, rue Louis-Barthou, Pau.

PETITES ANNONCES

DEMANDE **manœuvres et ouvriers,** avantages divers. S'adresser : Usine des Ciments de Cénevières (Lot).

REFUGIE achéterait **poussette pour bébé,** en bon état. Donner adresse au Bur. du Journal.

DEMANDE **sténo-dactylo** très expérimentée, disposant plusieurs heures par semaine pour travail secrétariat et courrier ; pourrait faire partie du travail chez elle ; serait bien appointée. Ecrire ou voir M. CHIÈZE, château de St-Ambroise, Cahors.

ON DEMANDE un **bon demi-ouvrier serrurier.** S'adresser chez M. TARAIRE, 10, rue St-Barthélémy.

BANQUE NATIONALE

POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 MILLIONS de FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL A PARIS : 16, BOULEVARD DES ITALIENS (9e)

AGENCE DE FIGEAC

Boulevard Wilson

Téléphone 151

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE — SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX ÉMISSIONS CRÉDIT D'EMBOUCHE

800 SUCCURSALES ET AGENCES EN FRANCE, DANS L'EMPIRE FRANÇAIS ET A L'ÉTRANGER

ETUDE DE Maître Robert SÉGUY
licencié en droit, avoué à Cahors
1, rue Saint-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT D'ADOPTION

D'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le treize février mil neuf cent quarante et un, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Vu la requête présentée par Maître SÉGUY, avoué de Monsieur ROUGIÉ Valentin, propriétaire au Port-de-Cazes, commune de Duravel,

Vu l'ordonnance de soit communiqué du trente et un janvier mil neuf cent quarante et un,

Vu les conclusions écrites de Monsieur le Procureur de la République,

Vu l'acte d'adoption du vingt-deux janvier mil neuf cent quarante et un,

Vu les articles trois cent quarante-trois et suivants, trois cent cinquante-cinq et trois cent cinquante-six du Code civil,

Ouï Monsieur HEGUY, Juge Commissaire en son rapport,

Homologue l'acte d'adoption dressé par Monsieur le Juge de Paix du Canton de Puy-l'Evêque, assisté de son Greffier, le vingt-deux janvier mil neuf cent quarante et un.

En conséquence, dit qu'il y a lieu à adoption par Monsieur ROUGIÉ Valentin, âgé de soixante-seize ans, propriétaire, demeurant au Port-de-Cazes, Commune de Duravel, né à Soturac le quatorze février mil huit cent soixante-cinq, en faveur de la Demoiselle FLORENTY Henriette, née à Cahors le vingt-six février mil neuf cent vingt-cinq, actuellement interne dans un Ouvroir à Fumel qu'il héberge chez lui à l'époque des vacances et dont il s'est constamment occupé.

Dit que le dispositif du présent jugement sera transcrit sur les registres de l'Etat-civil de la Commune de Cahors et que mention en sera faite en marge de l'acte de naissance de la Demoiselle FLORENTY Henriette, tant sur les registres de l'Etat-civil de la Commune de Cahors que sur ceux déposés au Greffe du présent Tribunal.

Signé : MALRIEU, Président, MAGNÉ, Greffier.

Cahors, le 21 avril 1941.

Pour extrait :
R. SÉGUY, *avoué.*

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 44

LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

— Bien sûr. Elle ne t'en veut pas. Qui t'en voudrait ? Je n'étais pas là, voilà tout le secret.

Pendant le dîner, il demanda, d'une voix indifférente :

— Vous avez passé une bonne nuit, Jeannille ? Maman, cette jeune fille valse comme une fée. Mrs Mortan danse très bien également, mais convient mieux pour les blues, les fox-trott, le tango. Jeannille a le monopole des valses. Hier soir, nous les avons toutes dansées ensemble.

Il tâchait de donner le change, mais elle n'était pas dupe. Entre sa mère et lui existait une trop grande union de pensée pour qu'il eût caché la scène de l'Excelsior.

— Je suis à vos ordres pour vous mener à Murano reprit Marc.

— Vous vous entendrez avec Mrs Mortan, qui désire également visiter une verrerie.

Ils n'en reparlèrent pas et elle ne lui demanda plus de la conduire à travers Venise. Elle ne quitta plus sa chambre. Tout était perdu, et par sa faute: chaque jour, en le lui montrant avec plus de netteté, aggravait une souffrance qui atteignit bientôt la glauque profondeur du désespoir.

Pourtant Marc et sa mère s'appliquaient à ne pas lui rappeler ce qu'ils considéraient comme une dernière tentative. Ils l'invitèrent encore au concert, puis à des excursions aux îles des pêcheurs, à Chioggia. Chaque fois, elle trouva des prétextes plausibles pour refuser mais elle se rendait compte que la vie de cette maison n'était plus possible, que le poids à supporter devenait trop écrasant, et un après-midi, après avoir entendu rentrer son tuteur, elle descendit au bureau.

— J'ai une chose à vous demander, dit-elle.

— Asseyez-vous, Jeannille. Il m'est agréable de vous voir chez moi.

Elle prit une chaise, resta d'abord silencieuse, comme si les sentiments qu'elle éprouvait la rendaient incapable de parler et qu'elle dût les surmonter avant de formuler sa requête.

Marc l'observait, notait le cerné des yeux, la pâleur du teint.

— Vous ne sortez plus, paraît-il. Vous restez dans votre chambre à vous ronger... Cela ne vous vaut rien, et le résultat est visible.

— J'avais besoin de réfléchir... de réfléchir longuement. Je sais maintenant qu'il m'est intolérable de demeurer ici... Laissez-moi partir.

— Où irez-vous ?

— Je retournerai en France.

— Il y quelque temps, lorsque je vous croyais plus sérieuse... je vous ai parlé vaguement de vous donner cette liberté.

— Je m'en irai avant trois jours.

— Pardon... J'ai changé d'avis. Par votre faute. J'ai moins confiance en votre... pondération. Je ne sais ce que médite encore votre cerveau mais vous vouliez échapper à ma tutelle. Tout ce qui a précédé aboutit donc à un but que je ne soupçonnais pas : partir... Eh bien ! non, Jeannille. Je continue à avoir souci de vous. Vous ne quitterez pas notre maison.

Elle joignit nerveusement les mains.

— Je vous en supplie.

— N'insistez pas. Vous savez que mes résolutions sont raisonnées et que je ne les changerai pas sans motif. En avez-vous un ?

Elle répondit courageusement :

— Oui... Le souvenir de la scène de l'Excelsior.

— Ne vous inquiétez pas. Je l'ai oubliée. C'était un épisode prévisible. Il prenait un rang dans une suite logique. Vous ne pouviez vraisemblablement pas vous contenter du premier piège.

Elle ne protesta pas. A quoi bon crier qu'elle avait été sincère ?

— L'affaire est donc réglée. Mais laissez-moi vous donner un conseil... Sortez. Promenez-vous. L'automne est admirable à Venise. Rejetez de votre cerveau ces idées de revanche, cette haine qui vous défigure. A quoi vous mèneront-elles ?... Vous ne pouvez plus rien contre moi.

Il respira profondément et termina :

— Car je ne vous aime plus.

Elle releva le front, fixa ses yeux sur le visage de Marc, le considéra longuement et dit enfin, d'une voix ferme :

— Vous mentez mal.

Là-dessus, elle se sauva.

Brion entra dans le salon, prit le petit miroir de Venise dans lequel elle l'avait si souvent surveillé, se regarda.

— Elle a raison, murmura-t-il. Je mens mal. Pendant que je tentais de la leurrer, l'amour éclatait sur ma figure.

Contre toute attente, Jeannille avait retiré une force nouvelle de cette conversation. En rentrant dans sa chambre, elle avait oublié son désespoir et sa ferme résolution de s'en aller. Marc l'aimait toujours. Toujours autant. Rien n'était donc perdu. Comme il avait bien fait de lui crier ce mensonge ! Comme il avait bien fait de lui refuser net la liberté qu'elle réclamait !...

Comment aurait-elle pu vivre loin de lui ? Une semaine plus tard, elle serait revenue à Venise...

Elle n'avait même plus peur d'Edna. Ce qu'elle avait lu sur le visage de Brion la rassurait pleinement.

Elle passa les jours qui suivirent à chercher par quel moyen elle pourrait prouver qu'elle était sincère, puisque tout son bonheur futur reposait sur ce point unique : faire admettre par Marc, une seule minute, qu'elle n'avait pas voulu se moquer de lui. Ce serait difficile. La première leçon qu'il avait subie ne l'incitait pas à la crédulité. Rien n'est aussi tenace que la méfiance de l'homme.

Le temps passait. Lorsqu'un jour elle retourna place Saint-Marc, elle ne vit pas d'étrangers. Les vieillards qui s'asseyaient autour de la Logetta semblaient frileux. La fraîcheur de l'air était cependant délicieuse, chargée d'iode.

Elle poussa jusqu'au Danieli, demanda Mrs Mortan.

— Cette dame est repartie depuis huit jours, répondit l'employée de la réception.

A table, ni Marc, ni sa mère n'en avaient parlé.

La vie avait repris une tournure si calme, si régulière, que Jeannille aurait pu se croire en pension. Il n'était plus question de musique... Par malheur, un découragement latent vivait en elle. Il s'était installé, comme le ver dans le fruit, et il croissait à l'insu de la jeune fille. Les désespoirs traversés possédaient en eux-mêmes des frénésies, des paroxysmes qui appelaient des réactions ; au contraire, ce découragement, dont elle ne se méfia pas, stagnait comme une eau croupie. Mais il s'alimentait insensiblement, et son niveau montait. Un jour, elle s'aperçut que son cœur s'y était noyé, que son amour ne respirait plus. Alors, dans sa chambre, elle tomba à genoux et supplia Dieu de lui envoyer de l'aide.

— Mme Brion, murmura-t-elle.

(*A suivre*).

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*).
Le co-gérant : L. PARAZINES.